PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 13 octobre 2026 à 19 h.

Sont présents : M. François Gagné, conseiller au siège no 1
M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
Mme Magalie Beaudoin, conseillère au siège no 3
M. Marc Champagne, conseiller siège no 4
Poste vacant, conseiller au siège no 5

Est absent : M. François Duclos, conseiller au siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026
3- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois de septembre 2026
4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de septembre 2026
5- Courrier
6- Rapport des travaux publics
7- Adjudication de contrat de contrôle qualitatif | Pavage enrobé tiède flexible chemin Hamilton phase 2 (Projet INV-2020-02)
8- Adoption du règlement N°243-2026 modifiant diverses dispositions au Règlement N°203-2021 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
9- Embauche de déneigeurs – Saison hivernale 2026-2027
10- Entente de déneigement pour la partie commune du chemin Hamilton
11- Appui à la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate
12- Demande d'appui à la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon
13- Proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2026
14- Résolution de concordance financement du règlement d'emprunt 232-2025 pour les travaux du chemin Gosford Nord segment 7
15- Demande de commandite de la troupe de théâtre La Relève de la Polyvalente La Samare
16- Demande de soutien financier de Moisson – Mauricie/Centre-du-Québec
17- Demande de contribution financière pour soutenir les actions d'ÔRivage
18- Offre de partenariat aux journées des Municipalités par le Mont Apic
19- Nomination d'un membre du conseil au Fonds de développement communautaire d'Inverness (FCDI)
20- Entretien hivernal du 3e Rang entre la route McKillop Nord et la limite de Saint-Jean-de-Brébeuf
21- Varia
22- Période de questions
23- Levée de la séance

R-177-10-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

R-178-10-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2026.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de septembre est de : 954 381.45 $

R-179-10-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de septembre 2026.

7- ADJUDICATION DE CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF | PAVAGE ENROBÉ TIÈDE FLEXIBLE CHEMIN HAMILTON PHASE 2 (PROJET INV-2020-02)

CONSIDÉRANT QUE le projet de pavage enrobé tiède flexible du chemin Hamilton sur une distance de 1,4 km sera réalisé cet automne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer du respect des exigences du devis et de la qualité des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues:

- Atkins Réalis: 9 465.89 $ taxes incluses
- EXP: 12 693.24 $ taxes incluses

R-180-10-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil municipal octroi le contrat de contrôle qualitatif pour le projet de pavage du chemin Hamilton phase 2 à Atkins Réalis au montant de 9 465.89 $ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT N°243-2026 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT N°203-2021 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a adopté, le 10 août 2021, le Règlement N° 203-2021 (G-01) relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions de ce règlement, notamment celles concernant les défilés, marches et processions, la possession de matériel facilitant la consommation de drogues ou de cannabis dans les établissements scolaires ainsi que la grille des amendes relatives aux animaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller M. François Gagné, et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement et que les formalités prévues par la loi ont été respectées ;

R-181-10-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal adopte le Règlement N° 243-2026 modifiant diverses dispositions du Règlement N° 203-2021 (G-01) relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente, tel que présenté ;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était reproduit au long ;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9- <u>EMBAUCHE DE DÉNEIGEURS – SAISON HIVERNALE 2026-2027</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher des chauffeurs de déneigement pour l'hiver 2026-2027 ;

R-182-10-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness embauche Monsieur Guy Laflamme et Monsieur Dylan Mercier comme chauffeurs de camion de déneigement pour l'hiver 2026-2027 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer les ententes de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- ENTENTE DE DÉNEIGEMENT POUR LA PARTIE COMMUNE DU CHEMIN HAMILTON

ATTENDU QUE le chemin Hamilton délimite les municipalités d'Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste sur une longueur de 0.94 kilomètre ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness fera l'entretien hivernal de cette partie commune du chemin Hamilton ;

R-183-10-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste paie à la Municipalité d'Inverness un montant de 4 820.04 $ avant taxes pour la saison hivernale 2026-2027 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- APPUI À LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU QU'annuellement en moyenne 8 100 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 200 hommes décéderont de la maladie par année1 ;

ATTENDU QU'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population d'Inverness au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre ;

R-184-10-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le Conseil municipal d'Inverness déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate d'Inverness » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE PROVINCIALE DE SENSIBILISATION CONTRE LE RADON

ATTENDU QUE depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon et que celle-ci fait appel aux villes et municipalités afin de poursuivre cette mission;

ATTENDU QUE le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, que celui-ci est la

deuxième cause de cancer pulmonaire après le tabagisme et qu'il meure plus de 1000 personnes chaque année de cette forme de cancer lié au radon ;

R-185-10-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness s'engage à rejoindre le mouvement et à soutenir l'APQ en utilisant le matériel numérique pour sensibiliser nos citoyens à la présence du radon et des impacts de celui-ci sur leur santé.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness encourage les citoyens à emprunter le détecteur de radon gracieusement offert par l'Escouade Entraide et disponible à la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1er au 7 novembre 2026 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec lesquelles elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne ;

R-186-10-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- <u>RÉSOLUTION DE CONCORDANCE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 232-2025 POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN GOSFORD NORD SEGMENT 7</u>

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Inverness souhaite emprunter par billets pour un montant total de 470 000 $ qui sera réalisé le 27 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts # 232-2025 Pour un montant de 470 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 232-2025, la Municipalité d'Inverness souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

R-187-10-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

a. les billets seront datés du 27 octobre 2026;

b. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;

c. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;

d. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	**38 400 $**
2028.	**40 100 $**
2029.	**41 900 $**
2030.	**43 700 $**
2031.	**45 700 $ (à payer en 2031)**
2031.	**260 200 $ (à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 232-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- <u>DEMANDE DE COMMANDITE DE LA TROUPE DE THÉÂTRE LA RELÈVE DE LA POLYVALENTE LA SAMARE</u>

ATTENDU QUE la troupe de théâtre La Relève de la Polyvalente La Samare demande un appui financier pour la présentation de la pièce intitulée « Coup de théâtre » les 26, 27 et 28 novembre prochain ;

ATTENDU QUE la troupe de théâtre est composée d'une cinquantaine d'élèves de secondaire 1 à 3 et que la pièce servira à financer des projets de coopération internationale au Guatemala et au Pérou pour les jeunes de Jeunesse Sans Frontière ;

R-188-10-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness verse un montant de 150 $ à titre de commandite pour la pièce de théâtre présentée par la troupe La Relève de la Polyvalente La Samare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE MOISSON – MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC</u>

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire à la Municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE Moisson sollicite chaque ville dont les citoyens bénéficient des services d'aide alimentaire et que la contribution pour notre municipalité est de 20,00 $;

R-189-10-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser la contribution de 20,00 $ afin de permettre à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec de poursuivre la récupération des denrées chez les fournisseurs et de continuer à distribuer équitablement la nourriture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- <u>DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LES ACTIONS D'ÔRIVAGE</u>

R-190-10-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 50 $ à l'organisme ÔRivage qui accueille et supporte les adultes de la région vivant avec une problématique de dépendance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- <u>OFFRE DE PARTENARIAT AUX JOURNÉES DES MUNICIPALITÉS PAR LE MONT APIC</u>

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat hivernal du Mont Apic pour la saison 2026-2027, soit d'offrir aux jeunes familles et à l'ensemble de nos citoyens un évènement qui favorise l'activité physique et qui fera découvrir les joies de l'hiver dans un contexte des plus agréables et surtout, près de chez nous ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette activité, nos citoyens pourront profiter des activités du Mont Apic à 50 % du tarif journalier ;

R-191-10-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal accepte la demande de partenariat du Mont Apic et par conséquent, de payer 50 % du tarif journalier des citoyens d'Inverness pour les 22-23-24 janvier 2027.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FCDI)

CONSIDÉRANT QU'un siège au conseil du Fonds de développement communautaire d'Inverness est à combler suite au départ de Monsieur Michael Gagné conseiller municipal sortant ;

R-192-10-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness nomme M. François Gagné à titre de représentant du conseil sur le comité du Fonds de développement communautaire d'Inverness.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- ENTRETIEN HIVERNAL DU 3e RANG ENTRE LA ROUTE MCKILLOP NORD ET LA LIMITE DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

R-193-10-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness n'effectuera pas le déneigement du 3e Rang durant la saison hivernale 2026-2027 de l'intersection de la route McKillop Nord jusqu'à la limite d'Inverness et St-Jean-de-Brébeuf, soit la jonction du 3e rang et du chemin de la Chapelle ;

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à dégager la portion du 3e Rang entre la route McKillop Nord et McKillop Sud autour du 15 février 2027 pour permettre aux acériculteurs d'accéder à leur propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- VARIA

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

23- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-194-10-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la séance soit levée à 19 h 47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

_____ _____

Maire Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d’Inverness dispose des crédits suffisants pour l’autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière